

Fiche 9 - Identifier les « acteurs concernés » dans le cadre d'une démarche de dialogue territorial

Une démarche de dialogue territorial se caractérise par le fait d'associer le plus grand nombre possible des « acteurs concernés » à l'étude et au traitement (concertation) d'une question, d'une situation, d'un projet.

Il s'agit d'intégrer d'autres acteurs que les élus et les experts dans le processus de prise de décision.

Acteurs « concernés » ?

Tous ceux pour qui le projet (le sujet, la question) peut avoir une incidence sur :

- leur activité professionnelle,
- leur activité associative,
- leur activité de loisir privée non organisée,
- leurs usages quotidiens,
- leur mandat, leur domaine de responsabilité.

Ceux qui seront « impactés »

Qu'ils en tirent avantage ou pas et quel que soit leur position : Les « pour », les « contre », les « neutres »

Mais aussi tous ceux dont :

- l'activité professionnelle,
- l'activité associative,
- l'activité de loisir privée non organisée,
- les usages quotidiens,
- le mandat, le domaine de responsabilité,

peuvent avoir une incidence sur le sujet, la question, le projet considéré.

Ces acteurs peuvent ou non être représentés par des structure organisées ou « Groupe d'intérêts » (structure organisée pour représenter et défendre les intérêts d'un groupe donné).

Ceux qui potentiellement peuvent représenter un « groupe d'acteurs concernés » qu'il ne sera pas possible d'associer au travail ex : la LPO (oiseaux), un office de tourisme (la population des vacanciers occasionnels...)

Ceux dont l'expertise (dont l'expérience) peut être utile à la compréhension des différents aspects du sujet, de la question, du projet traité.

Une fois l'ensemble de ces acteurs identifiés tous ne seront pas impliqués au même niveau dans la démarche (cf. les différents niveaux de participation) : Le pilote de la démarche doit donc proposer à quel niveau il est nécessaire et possible de les impliquer ?

Comment identifier ces acteurs

En mobilisant sa propre connaissance et expérience du sujet, de la question, du projet traité.

En se renseignant auprès du demandeur (qui connaît la problématique, le territoire), au moment de l'analyse de la demande, puis lors de l'étape de préparation de la démarche.

En se renseignant auprès d'autres acteurs concernés, lors d'entretiens préalables par exemple.

En prenant connaissance d'autres initiatives / expériences réalisées dans le même domaine.

En interrogeant des personnes ressources

En utilisant des outils d'aide :

- Grilles avec des rubriques : décideurs / experts / opérateurs / usagers
- Cartographie des acteurs
- ...

Dans chaque situation spécifique, le pilote du dispositif participatif doit répondre à la question : quel est le collectif pertinent, légitime et suffisant qu'il faut réunir pour traiter de manière satisfaisante la question qui nous est posée, que l'on doit traiter ?

Les dispositifs peuvent réunir des collectifs différents :

- **des collectifs de pairs**, personnes qui partagent la même expérience d'une activité, d'un lieu, d'un usage (recherche d'un équilibre dans la participation de chacun et primauté donnée à la parole des acteurs de terrain, des praticiens relativement aux experts, aux décideurs, éviter les déséquilibres dans l'échange, les situations de débat « inégalitaire »). Risque : le manque d'ouverture.

- **des collectifs de parties prenantes**, qui ne sont pas forcément des pairs par ce que justement ils ne partagent pas la même expérience d'un sujet, d'une situation qui les concerne tous. Intérêt : ouverture. Risque : les situations inégalitaires ou de blocage.